

HONORAIRES DES VENTES

Jusqu'à 8000 €	800 € TTC
De 8001 € à 12 000 €	1 500 € TTC
De 12 001 € à 15 000 €	2 200 € TTC
De 15 001 € à 30 000 €	3 500 € TTC
De 30 001 € à 40 000 €	4 000 € TTC
De 40 001 € à 50 000 €	4 500 € TTC
De 50 001 € à 60 000 €	5 000 € TTC
De 60 001 € à 75 000 €	6 000 € TTC
De 75 001 € à 100 000 €	7 000 € TTC
De 100 001 € à 140 000 €	8 000 € TTC
Au-delà de 140 000 €	6 % TTC du prix de vente

Terrains à bâtir : 10 % TTC

Locaux à usage commercial ou industriel : 10 % TTC

Cessions de bail : 10 % TTC

LOCATIONS

Selon l'article 5 de la loi ALUR :

Honoraires pour visite du bien, constitution du dossier, frais de copie et rédaction de bail :

Surface en m² x 8 €

Honoraires pour réalisation d'état des lieux :

Surface en m² x 3 €

(Maximum un mois de loyer hors charges)

Montant à la charge du preneur et du bailleur

Caution : un mois de loyer hors charge

Gestion : 6 % H.T du loyer encaissé

Bail commercial : deux mois de loyer TTC à la charge du preneur.

SYNDIC

Honoraires de syndic : 150 € par lot (appt) TTC /an pour la gestion courante, réparti suivant les exigences du règlement de copropriété.

Si l'immeuble comporte moins de 8 lots principaux : 1000,00 € TTC/an

Questionnaire de mutation : 300 € TTC à la charge du vendeur

Honoraires sur travaux :

2,392 % TTC du montant des travaux facturés jusqu'à 15245,00 € hors taxes de travaux facturés

1,196 % TTC du montant des travaux facturés au-delà de 15245 € hors taxes de travaux facturés.